

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2021

Mr Le Maire ouvre la séance.

Présents : DAMAR V., LECOURT, GAUSSON, BREGEAT, JAUGEARD, RIFFAUD, BLAIGNE.

Absents excusés : ELLIOT, DESBORDES, DAMAR C.

Secrétaire de séance : Mme Nora BREGEAT.

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Patrick FROMENTEAU.

Adoption du dernier PV à l'unanimité.

Ordre du jour de la réunion :

- **Dossier église** : Réfection et réparation de la toiture. Mr le maire informe le CM que des devis ont été demandés à diverses entreprises et souhaite savoir si la commune lance le projet de réfection de la toiture au niveau du chœur de l'église ou simplement réparer la fuite.
Mme LECOURT demande le report de ce dossier car la commission bâtiment n'a pas encore étudié ce dossier.
Cependant, le CM a décidé d'effectuer les travaux de réparation.
- **Travaux de voiries 2022** : Mr le maire informe le CM qu'une réunion avec le SYGESBEM aura lieu le 11/10/2021 et souhaite que le programme voirie soit défini avant cette réunion.
Mme LECOURT ne souhaite pas débattre de ce sujet tant que la commission n'en a pas discuté.
- **Epareuse** : Mr le maire demande à la commission où en est ce dossier. Mr GAUSSON lui répond qu'il souhaite avoir plus d'informations pour que la commission puisse donner un avis (le prix de l'heure au niveau de la CUMA). Il doit contacter Mr MERCIER afin d'obtenir des informations complémentaires.
- **Participation de musique de Bellac** : Suite à un déficit important de l'école de musique, Mr le maire informe le CM que la commune de Bellac demande une participation aux communes alentours.
Nous avons 3 élèves de la commune inscrits à cette école et Mr le maire demande au conseil si nous participons ou pas et à quelle hauteur.
Mr GAUSSON estime que la commune de Bellac aurait dû se rendre compte des difficultés avant d'avoir un déficit aussi important.
Après délibération, une participation a été votée (4 pour, 3 contre) pour un montant de 300€.
- **Anciens vestiaires** : Mr GAUSSON informe le CM que le dossier est en cours. La commission continue de suivre ce dossier.
- **Réunion avec ENEDIS** : Les travaux de bouclage Berneuil – Roussac vont commencer.
Il va y avoir le passage d'un câble pour l'installation d'un poste de livraison à la Coussedière.
Mr le Maire demande qu'un Etat des lieux soit fait avant le début des travaux afin d'être couvert en cas de détérioration.
Mr le Maire informe le CM qu'une réunion avec le district pour les anciens vestiaires a eu lieu fin juillet. Une nouvelle réunion est prévue le 14/10/2021.
- **Comptes rendus des diverses commissions communales** : Mr GAUSSON précise qu'il n'y a rien à dire sur les commissions et déplore le fait de ne pas avoir été informé des travaux effectués dans le bourg ainsi qu'au cimetière.

- **Compte rendu Communauté de Communes** : Déficit important de la Com-com comblé par l'excédent du budget de la taxe des ordures ménagères. Mr le maire informe le CM que la participation donnée aux communes va baissée afin de combler ce déficit.
Le Com-com a fait une avance de trésorerie à la société DORSAL. Le remboursement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et abonnements.
- **Affaires diverses** : Mr le maire a assisté à l'AG du foot où il a été constaté une perte de joueurs dû à la vaccination COVID.

Mme LECOURT informe que l'amicale laïque va reprendre ses activités.

Fin d'année pour le 3^{ème} âge : Mr le maire souhaite savoir si la commune organise un repas ou offre des colis. Mme LECOURT va voir avec la présidente du club du 3^{ème} âge.

Mr le maire a reçu la société AXIONE qui travaille pour le compte de DORCAL et qui va installer le haut débit d'ici fin 2022 sauf pour le village de l'Auvergne qui sera raccordé par Orange.

Tribunal : Mme LECOURT souhaite quitter la séance avant d'aborder ce sujet. Une réunion a eu lieu le 6 septembre avec un géomètre expert mandaté par le tribunal en présence des parties concernées ainsi que leurs avocats.

L'expert a constaté l'absence de limites sur le terrain. Il a donc utilisé le plan cadastral. Il est constaté que la largeur fait 3.50 m et à l'angle du bois 2.50 m.

Des mesures ont été faites sur les clôtures existantes (5.80 m).

Il propose de garder 3.50 m de largeur avec l'aire de roulement existant. Au début du chemin (contre le bois), celui-ci fait 2 m. La partie adverse souhaite garder cette largeur comme indiqué sur le plan.

Actuellement, l'assiette du chemin n'est pas à sa place. Il passe dans le bois. L'expert géomètre a demandé à la partie adverse de nettoyer l'emplacement du chemin dans le bois (propriété de la partie adverse) afin de le rendre accessible.

Mr GAUSON demande si la pose de la clôture ne doit pas se faire à 50 cm de la borne. Il va se renseigner.

Mme LECOURT trouve regrettable que la commission voirie n'est pas eu le temps de se réunir avant la réunion du Conseil municipal afin d'aborder les points mis à l'ordre du jour. La commission n'a pas eu le temps de travailler et préparer les différents dossiers. Elle trouve dommage que quasiment tous les points mis à l'ordre du jour soient ajournés.

Fin de la séance à 21h40.